RÈGLEMENT INTÉRIEUR
VIDE-GRENIER SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

L'association Copain du monde, en collaboration avec la mairie de Fenouillet, organise un vide-grenier **samedi 28 novembre 2026 de 8h00 à 17h00 au boulodrome François Carrière** au profit de l'association Naaxwiin ayant pour objectif de financer la construction d'une citerne de récupération d'eau pour 3 écoles au Mexique.

Cette manifestation est ouverte aux particuliers. Les personnes intéressées pour participer devront transmettre leur demande d'inscription complète **avant le vendredi 27 novembre** par l'un des moyens suivants :

Par courrier
Mairie de Fenouillet
Place Alexandre Olives
BP95110
31151 Fenouillet cedex

Aux horaires d'ouverture de la mairie de Fenouillet
de lundi à vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Par mail à l'adresse pole.jeunesse@mairie-fenouillet.fr
(paiement à effectuer sur place)

Documents à transmettre :
- Le règlement intérieur signé
- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Une photocopie de la carte d'identité
- Le paiement correspondant à la réservation (chèque à l'ordre du Secours populaire français ou espèces).

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

.....

Article 1 : Le tarif pour les emplacements est fixé à 12 € les 3 mètres.

Article 2 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 3 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 4 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc.) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 5 : Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 6 : L'entrée est interdite avant 6h30. L'installation des stands devra se faire de 6h30 à 8h00. Aucun véhicule ne pourra entrer dans le boulodrome. Tout emplacement réservé et non occupé à 8h00 sera considéré comme libre.

Article 7 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 8 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.

Article 9 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 10 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le à

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION
VIDE-GRENIER SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

L'association Copain du monde, en collaboration avec la mairie de Fenouillet, organise un vide-grenier le **samedi 28 novembre 2026 de 8h00 à 17h00** dans le cadre de la quinzaine de la Laïcité au boulodrome François Carrière de Fenouillet. L'installation des stands se déroulera de 6h30 à 8h00. Le tarif est de 12 € les 3 mètres. Les bénéfices obtenus seront reversés à l'association Naaxwiin dans le but de financer la construction d'une citerne d'eau pour 3 écoles au Mexique.

Si vous êtes intéressé·e pour participer à cet événement, nous vous invitons à remplir le bulletin ci-dessous.

Bulletin à transmettre avant le vendredi 27 novembre à la mairie de Fenouillet (voir règlement intérieur)
Mairie de Fenouillet
Place Alexandre Olives • BP95110
31151 Fenouillet cedex

Plus d'informations : 07 78 55 66 81 ou 05 62 75 89 75

Le nombre de places est limité, les inscrits recevront une réponse pour validation ou refus de participation.

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :** **Date de naissance :**

N° de téléphone fixe ou portable (obligatoire) :

E-mail :

Pièce d'identité n° : **N° immatriculation véhicule :**

Nature des articles que vous souhaitez mettre à la vente :

Nous ne fournirons ni tables, ni rallonges électriques, ni aucun autre matériel.

Je déclare sur l'honneur :
- de ne pas être commerçant·e
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Date : **Signature :**

Ci-joint règlement de l'emplacement.
Paiement **par chèque à l'ordre du Secours populaire français ou en espèces par courrier ou à l'accueil de la mairie de Fenouillet** de lundi à vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le pôle Jeunesse de Fenouillet dans un fichier informatisé afin de gérer les inscriptions au vide-grenier. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : pôle Jeunesse de Fenouillet. Les données sont conservées pendant 3 mois. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : protection-donnees@mairie-fenouillet.fr.